



Prêt officialisé chez un notaire

Par **ARIDOM**, le **31/01/2009** à **09:46**

Bonjourrn J'ai un problème car je voudrai empêcher ma mère de faire une bêtisern En effet son ami souhaite s'acheter un maison mais il lui manque entre 40 000 ET 50 000 €.rn Sous l'influence de ce monsieur (83 ans) ils avaient l'intention de se faire un simple papier de reconnaissance de dettes (sans me prévenir alors que ma mère me laisse gérer son argent, elle a la maladie d'Alzheimer et confond beaucoup de choses)). Au décès de l'un ou l'autre je ne sais pas ce qui ce serait passerrn Un oncle m'a conseillé d'officialiser ce prêt au moment de l'achat de la maisonrnJ'en ai parlé à l'ami de ma mère et il ne veut pas car il pense qu'il va payer une énorme somme de frais d'hypothèquern Je pense plutôt qu'il voulait rajouter à l'emprunt les frais de notaires , de déménagements etc...rn Ma question est la suivante puisque ma mère a la maladie d'alheimer , si son ami veut se faire régler de la main à la main, je peux faire annuler ce document en prétextant un abus de faiblesse et que je ne m'appose pas au prêt mais seulement s'il est fait chez un notairernrn Merci de m'aider car je me trouve dans une impasse . Ma mère me déteste en ce moment car elle dit que je veux l'empêcher de dépenser son argent comme elle le souhaite